Accusé de réception en préfecture
092-451576656-20261014-CA442026-DE
Reçu le 16/10/2026

Vallée Sud
HABITAT
Grand Paris

N° CA-44/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Le 14 octobre 2026 à 15h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 02 octobre 2026, se sont réunis en salle du 9ème étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Patrice RONCARI, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI (à partir du point n°2), Christophe RENDU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Christine QUILLERY à Sandrine DANDRE, Véronique DE LA TOUANNE à Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Jacqueline MINASSIAN.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Etaient absents avec voix délibérative : Michel VENEAU, Administrateur représentant les *collecteurs en cours de désignation par Action Logement Services.*

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Claire GERAUD, Responsable Contrats d'exploitation / Maintenance ; Thibaut COZ, CELLANCE.

Objet : Engagement de la Convention d'Utilité Sociale 2027-2032.

N°CA-44/2026

VALLEE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

DÉLIBERATION

Objet : Engagement de la Convention d'Utilité Sociale 2027-2032.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),
Vu les articles L.445-1 et suivants et R.445-1 et suivants du CCH,
Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 dite « MOLLE »,
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 dite « Egalité et citoyenneté »,
Vu le décret n°2017-922 du 9 mai 2017,
Vu l'arrêté du 19 octobre 2017 portant définition du format et des modalités de transmission des engagements et indicateurs des conventions d'utilité sociale, modifié par l'arrêté du 14 août 2019,
Considérant que la Convention d'Utilité Sociale (CUS) est un cadre stratégique conclu entre l'office et l'Etat qui définit la politique patrimoniale et sociale de l'organisme, ses engagements chiffrés et ses objectifs en matière de gestion du parc et de qualité de service,
Considérant que la Convention d'Utilité Sociale de Vallée Sud Habitat arrive à échéance le 31 décembre 2026,
Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1
Autorise la Directrice Générale, ou son représentant, à engager la procédure d'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale de Vallée Sud Habitat pour la période 2027-2032.

Article 2
Le projet de CUS sera transmis à chaque personne publique signataire. Selon l'article R.445-2-5 du CCH, une réunion avec les personnes publiques associées, pour présentation et échange, sera organisée au moins un mois après transmission de ces éléments.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Reçue en Préfecture le 16 octobre 2026
Certifiée exécutoire le 20 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 20 octobre 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Véronique ALBERT
Directrice Générale